



PROCES-VERBAL

Syndicat mixte du Parc naturel
régional Livradois-Forez
Comité syndical
Formation SCoT

Séance du 05 mars 2024

Présidence : M. Bernard LORTON
Secrétaire de séance : M. Tony BERNARD

Présents ou représentés : 15 sur 24

Etaient présents (10 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Thomas BARNERIAS, Tony BERNARD, Gérard CORNOU, Jean-François DELAIRE, David DEROSSIS, Daniel FORESTIER, Bernard LORTON, Mmes Sophie DELAIGUE, Corinne MONDIN, Christiane SAMSON.

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Délégués des EPCI : M. François DAUPHIN à Mme Corinne MONDIN, Mme Danielle GRANOUILLET à M. Tony BERNARD, M. Christian HEUX à M. Bernard LORTON, M. Didier LIENNART à M. Daniel FORESTIER, M. Stéphane RODIER à M. David DEROSSIS.

Absents ou excusés :

Délégués des EPCI : MM. Alain COSSON, Christophe DELAYRE, Sébastien DUGNAS, Florent MONEYRONT, Serge THEALLIER, Bernard VIGNAUD, Mmes Elisabeth BRUSSAT, Annick FORESTIER, Alexandra VIRLOGEUX.

Assistaient à la réunion :

Mme Juliane COURT, Responsable du pôle Urbanisme, aménagement et énergies, M. Jean REBILLARD, Chargé de mission SCoT, et Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique.

Répartition des 24 voix au sein du Comité syndical :

Délégués des EPCI : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 15 voix

1 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical de la formation SCoT du 25 janvier 2024

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du Comité syndical de la formation SCoT du 25 janvier 2024.

2 - Compte financier unique CFU du budget autonome SCoT Année 2023

Présents ou représentés : 15 sur 24

Etaient présents (9 voix)

Ont donné pouvoir (4 voix)

N'ont pas pris part au vote : Bernard LORTON, M. Christian HEUX (pouvoir donné à M. Bernard LORTON)

En séance : 13 voix

Bernard LORTON, Président de la formation SCoT, rappelle que par délibération du 6 juillet 2022, la formation SCoT s'est prononcée en faveur la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et de l'expérimentation du Compte Financier Unique en 2024 pour les comptes 2023.

Une convention relative à cette expérimentation a été signée entre le Monsieur Président du syndicat mixte du Parc et l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Considérant que les contrôles réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable présentées dans le rapport ci-dessous, ont été effectués en amont de la production du CFU.

Il vous est donc proposé d'en délibérer et, le cas échéant, d'approuver le Compte Financier Unique 2023.

Rapport de présentation du Compte Financier Unique 2023 du budget autonome SCoT Livradois-Foréz

Les tableaux ci-dessous résumant de façon très globale les dépenses et les recettes au cours de l'exercice 2023 (en intégrant les résultats de l'exercice antérieur).

Année 2023	DEPENSES			
	A = PREVUES	B = REALISEES	C = RESTES A REALISER	B + C
FONCTIONNEMENT	125 588,03 €	80 505,44 €	- €	80 505,44 €
INVESTISSEMENT	157 775,57 €	65 279,37 €	79 680,00 €	144 959,37 €
TOTAL	283 363,60 €	145 784,81 €	79 680,00 €	225 464,81 €

Année 2023	RECETTES			
	A = PREVUES	B = REALISEES	C = RESTES A REALISER	B + C
FONCTIONNEMENT	125 588,03 €	125 588,03 €	- €	125 588,03 €
INVESTISSEMENT	157 775,57 €	123 630,21 €	20 000,00 €	143 630,21 €
TOTAL	283 363,60 €	249 218,24 €	20 000,00 €	269 218,24 €

Le budget primitif 2023 a été adopté le 21 mars 2023 avec reprise des résultats.

A- Répartition des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2023

1. En fonctionnement

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2023 dégage un solde de – 2 894,77 € (cf. tableau page 7).

1.1. Les dépenses réalisées

Les **dépenses** de fonctionnement ont été **réalisées** à hauteur de **64 %** en 2023 (80 505,44 € sur 125 588,03 € de prévus).

- **Les dépenses réelles liées au remboursement du budget principal du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez**

Les dépenses réalisées liées au remboursement du budget principal du syndicat mixte du Parc sont de 53 258,68 € et se répartissent de la manière suivante :

○ Salaire de la chargée de mission	39 653,35 €
○ Indemnités élus	2 997,01 €
○ Remboursement frais de structures, assurance personnel et affranchissement	7 064,57 €
○ Frais de stages	3 543,75 €

- **Les dépenses réelles pour le fonctionnement de la structure SCoT**

Les dépenses réalisées pour le fonctionnement de la structure SCoT sont de 27 246,76 € et se répartissent de la manière suivante :

○ Formation	500,00 €
○ Séminaires et colloques	468,30 €
○ Frais de déplacements agents	57,72 €
○ Cotisations diverses	947,35 €
○ Frais de réception	1 386,00 €
○ Prestations de services (impression)	375,00 €
○ Frais divers / carburant	33,76 €
○ Dotation aux amortissements	23 478,63 €

1.2. Les recettes perçues

Les **recettes** de fonctionnement ont été **réalisées** à hauteur de **100 %** en 2023 (125 588,03 € sur 125 588,03 € de prévus).

Recettes perçues par financeurs

	Réalisé 2023	
EPCI	59 901,10 €	48 %
Affectation de résultat	47 977,36 €	38 %
Quote part subvention Investissement	17 709,57 €	14 %
TOTAL	125 588,03 €	100%

2. En investissement

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2023 dégagent un solde négatif de + 3 233,10 € (cf. tableau page 7).

2.1 Les dépenses réalisées

Les **dépenses** d'investissement ont été **réalisées** à hauteur de **41 %** en 2023 (65 279,37 € sur 157 775,57 € de prévus).

Elles correspondent :

- à la reprise de subvention (17 709,57 €),
- à l'achat d'un véhicule (21 485 €),
- au paiement du solde de l'étude sur la vacance réalisée par l'université Gustave Eiffel (26 084,80 €).

2.2 Les recettes perçues

Les **recettes** d'investissement ont été **réalisées** à hauteur de **78 %** en 2023 (123 630,21 € sur 157 775,57 € de prévus).

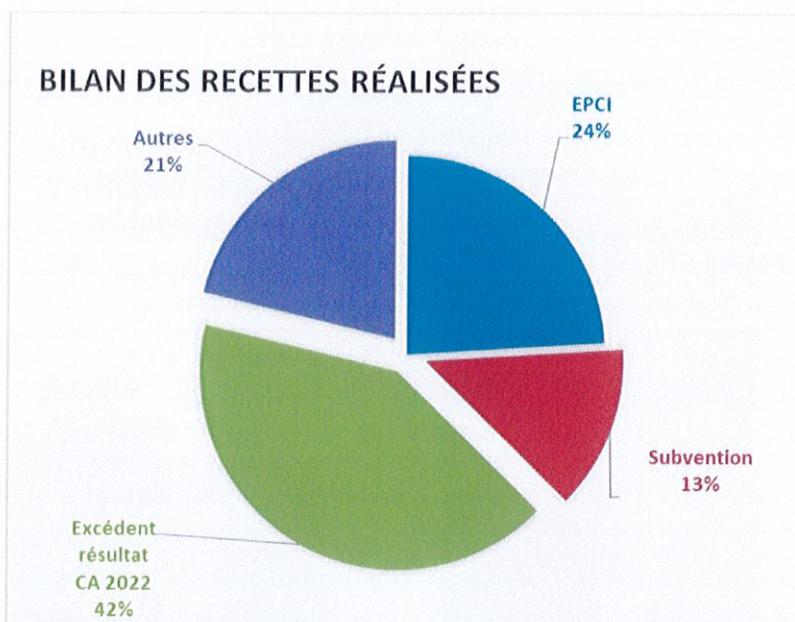
Elles correspondent :

- un premier acompte pour la réalisation de l'atlas des zones d'accélération (33 200 €),
- au FCTVA (1 833,84 €),
- au résultat reporté de l'exercice antérieur (55 117,74 €),
- au virement de la section de fonctionnement (10 000 €),
- et à l'amortissement (23 478,63 €).

3. Bilan des dépenses réalisées et des recettes perçues en fonctionnement et en investissement

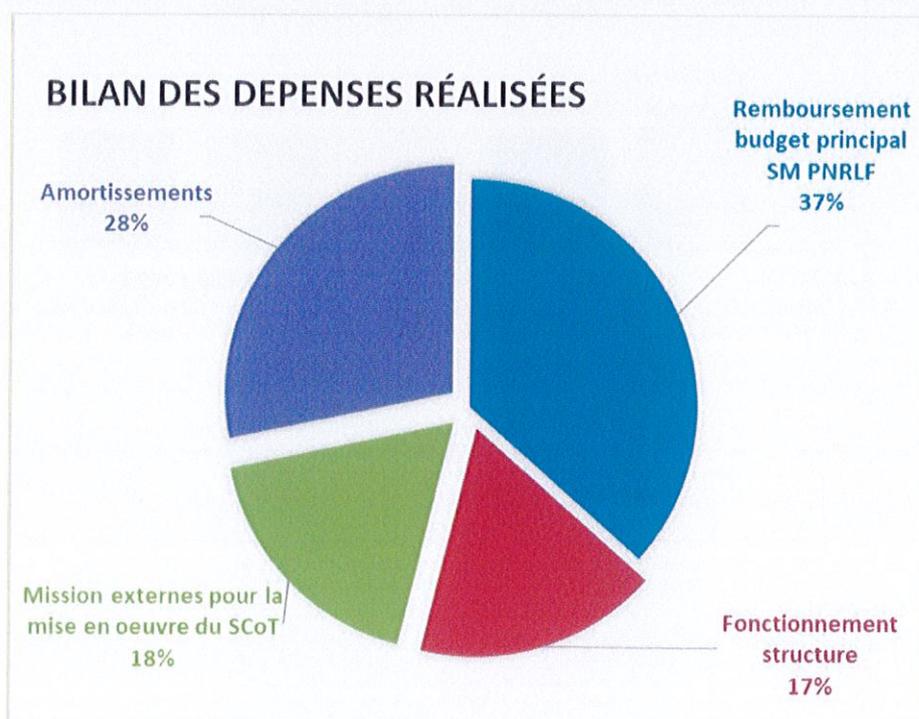
Répartition des recettes

	Réalisé 2023	
EPCI	59 901,10 €	24 %
Subvention	33 200,00 €	13 %
Excédent résultat CA 2023	103 095,10 €	42 %
Autres	53 022,04 €	21 %
TOTAL	249 218,24 €	100 %

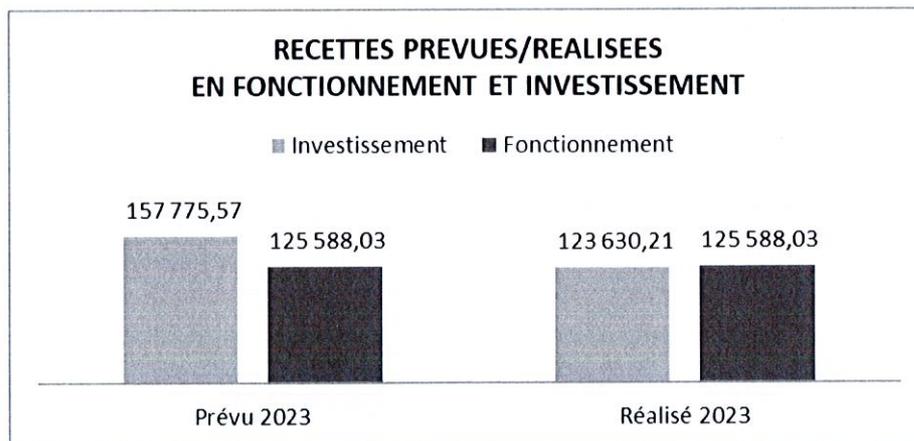
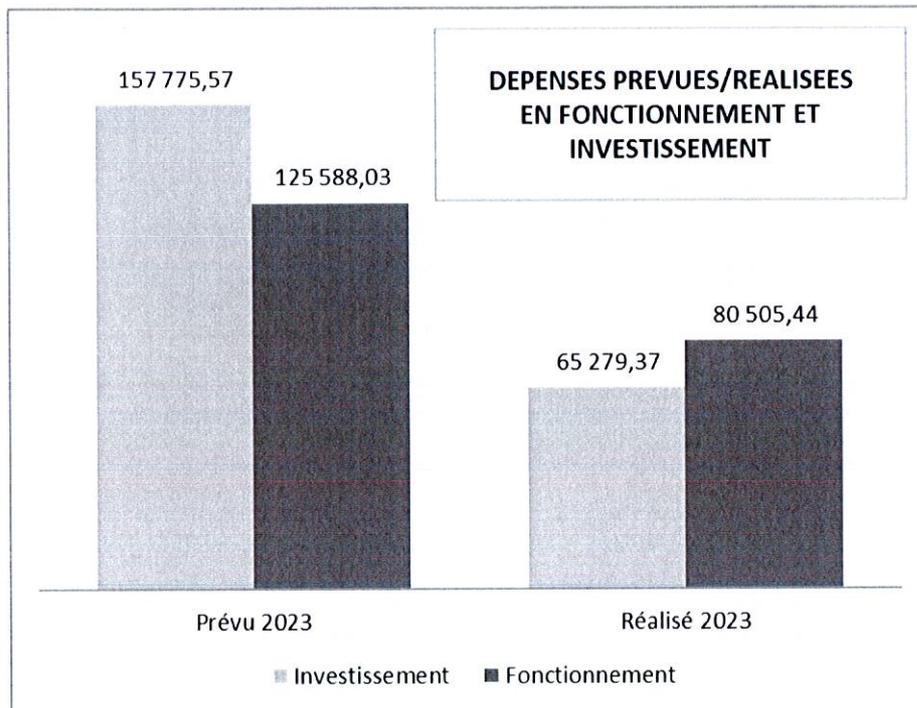


Répartition des dépenses

	Réalisé 2023	
Remboursement budget principal SM PNRLF	53 258,68 €	37 %
Fonctionnement structure	25 253,13 €	17 %
Missions externes pour la mise en œuvre du SCoT	26 084,80 €	18 %
Amortissements	41 188,20 €	28 %
TOTAL	145 784,81 €	100 %



4. Récapitulatif des dépenses et des recettes prévues et réalisées en 2023 :



B- Les crédits de report 2023

Le budget autonome SCoT Livradois-Forez utilise la nomenclature comptable M 57 depuis le 1^{er} janvier 2023 et qui rend impossible l'inscription des restes à réaliser en fonctionnement, ceux-ci étant exclusivement réservés à la section d'investissement.

Il n'y a donc aucun crédit de report en fonctionnement, les crédits correspondant à des actions qui se déroulent sur plusieurs exercices comptables sont réinscrits au budget primitif 2024.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 79 680 €.

Articles budgétaires M57	Crédits reportés
202 (Frais études, élaboration, modification et révision documents d'urbanisme)	79 680,00 €
TOTAL	79 680,00 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 20 000 €.

Articles budgétaires M57	Crédits reportés
1313 (Subv. transf. Départements)	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

C- Résultat du Compte Financier Unique 2023

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du budget autonome SCoT Livradois-Forez, détaillé ci-dessus, est clôturé avec les résultats ci-après :

A/ Le solde d'exécution, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de - 2 894,77 €
- un excédent d'investissement de + 3 233,10 €

B/ Résultat de clôture

Ce résultat s'obtient en ajoutant aux résultats de l'exercice constatés en 2022 à savoir :

- + 47 977,36 € en fonctionnement,
- + 55 117,74 € en investissement.

Le résultat de clôture brut pour l'année 2023 est en conséquence le suivant :

- excédent de fonctionnement + 45 082,59 €
- excédent d'investissement + 58 350,84 €

C/ Restes à réaliser 2023

Restes à réaliser 2023 :

- dépenses d'investissement 79 680,00 €
- recettes d'investissement 20 000,00 €

Après la prise en compte de ces crédits de reports 2023, le Compte Financier Unique 2023 présente donc un résultat de clôture net excédentaire de + 43 753,43 €.

Ce résultat se décompose de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement + 45 082,59 €
- un déficit d'investissement - 1 329,16 €

L'excédent de clôture brut et les restes à réaliser seront repris au Budget primitif 2023.

L'affectation du résultat sera réalisée de la façon suivante :

- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés 1 500,00 €
- R002 solde de fonctionnement reporté 43 582,59 €
- R001 solde d'investissement reporté 58 350,84 €



SYNTHESE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice (1)	57 026,81 €	59 901,10 €	47 569,80 €	45 033,84 €	104 596,61 €	104 934,94 €
Opérations d'ordre (2)	23 478,63 €	17 709,57 €	17 709,57 €	23 478,63 €	41 188,20 €	41 188,20 €
TOTAL de l'exercice (1+2)	80 505,44 €	77 610,67 €	65 279,37 €	68 512,47 €	145 784,81 €	146 123,14 €
Solde d'exécution de l'exercice		-2 894,77 €		3 233,10 €		338,33 €
Résultats reportés (3)	0,00 €	47 977,36 €	0,00 €	55 117,74 €	0,00 €	103 095,10 €
Total général (1+2+3)	80 505,44 €	125 588,03 €	65 279,37 €	123 630,21 €	145 784,81 €	249 218,24 €
Résultat de clôture brut (4)		45 082,59 €		58 350,84 €		103 433,43 €
Restes à réaliser (5)	0,00 €	0,00 €	79 680,00 €	20 000,00 €	79 680,00 €	20 000,00 €
TOTAUX CUMULÉS (4+5)	0,00 €	45 082,59 €	79 680,00 €	78 350,84 €	79 680,00 €	123 433,43 €
SOLDE DE CLÔTURE NET		45 082,59 €		-1 329,16 €		43 753,43 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte de compte financier unique 2023 tel que présenté ci-dessus.

3 - Affectation du résultat 2023

Bernard LORTON, Président de la formation SCoT, expose que pour l'exercice 2023, les prévisions budgétaires étaient les suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 125 588,03 €
- Dépenses et recettes d'investissement 157 775,57 €

Au cours de l'exercice, les réalisations ont été les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement 80 505,44 €
dont 23 478,63 € de dotation aux amortissements
- Recettes de fonctionnement 77 610,67 €

- dont 17 709,57 € de quote-part de subventions d'investissement
- Dépenses d'investissement 65 279,37 €
dont 17 709,57 € d'amortissements des subventions
- Recettes d'investissement 68 512,47 €
dont 23 478,63 € d'amortissements des dépenses d'investissement

Ces opérations donnent un solde d'exécution (hors reprise des excédents) de :

- - 2 894,77 € en fonctionnement
- + 3 233,10 € en investissement

Ainsi, après reprise des excédents des exercices antérieurs, le résultat de clôture brut est de :

- + 45 082,59 € d'excédent de fonctionnement
- + 58 350,84 € d'excédent d'investissement

Le Président de la formation SCoT propose que lors de la reprise des résultats au budget primitif, l'affectation du résultat soit réalisée de la façon suivante :

- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés 1 500,00 €
- 002 solde de fonctionnement reporté 43 582,59 €
- 001 solde d'investissement reporté 58 350,84 €

Si l'on ajoute les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2023 à savoir :

- Dépenses d'investissement 79 680,00 €
- Recettes d'investissement 20 000,00 €

Le solde de clôture net présente :

- un solde de fonctionnement de 45 082,59 €
- un solde d'investissement de - 1 329,16 €
- soit un résultat cumulé de + 43 753,43 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter au budget primitif 2024 le résultat constaté ci-dessus.

4 - Budget autonome primitif 2024 « SCoT Livradois-Forez »

Bernard LORTON, Président de la formation SCoT, informe que le budget autonome dédié à la compétence « SCoT » du syndicat mixte est rattaché au comptable assignataire du syndicat mixte du Parc, à savoir le comptable public de Thiers. Ce budget est géré en TTC et utilise l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le montant du budget 2024 s'élève à 121 357,06 € (contre 125 588,03 € en 2023) en **section de fonctionnement** et à 117 378,50 € (contre 99 775,57€ en 2023) en **section d'investissement**.

Conformément à la délibération du 25 janvier 2024 de la formation SCoT actant le Document d'Orientations Budgétaires 2024, il est proposé l'adoption du budget autonome 2024 à partir des éléments d'informations suivants.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

a) Contributions statutaires

Il s'agit de la contribution financière des trois EPCI ayant transféré leur compétence SCoT au syndicat mixte, pour un montant total de : 60 064,90 € (sur la base d'un montant de 0,70 € par habitant, conformément à la délibération de la formation SCoT du 27 mai 2015).

Communauté de communes	Population totale	%	Contribution totale/EPCI
Ambert Livradois-Forez	28 347	33	19 842.90 €
Thiers Dore et Montagne	37 613	44	26 329.10 €
Entre Dore et Allier	19 847	23	13 892.90 €
TOTAL	85 807	100	60 064.90 €

Remarque : les montants sont calculés sur la base des données INSEE de population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

b) Autres recettes

- Quote-part de subvention d'investissement : 17 709,57 € ; il s'agit de l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la mission d'élaboration du SCoT ;

- Excédent de fonctionnement affecté selon le résultat du compte financier unique 2023, pour un montant de 43 582,59 €.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2024 sont les suivantes.

- Remboursements des dépenses payées par le budget principal du syndicat mixte, pour un montant de 56 000 €, et qui comprennent :
 - o les salaires et cotisations du chargé de mission SCoT,
 - o les indemnités du Président de la « formation SCoT »,
 - o ainsi que les charges à caractère général.
- Les frais de fonctionnement, pour un montant de 53 857,06 €, et qui comprennent :
 - o les frais de déplacement du chargé de mission et du Président de la formation,
 - o les prestations de services, à savoir les formations, les séminaires, la communication, la sensibilisation des élus et des partenaires,
 - o les frais d'impression,
 - o la cotisation à la Fédération Nationale des SCoT,
 - o la dotation aux amortissement des dépenses de la mission d'élaboration du SCoT (amortissement sur 10 ans).
- Etudes : il est proposé d'affecter 10 000 € pour la réalisation d'études.
- Virement à la section d'investissement pour un montant de 1 500 €.

Au total, les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2024 s'élèvent à 121 357,06 €, soit un montant en baisse par rapport à 2023 (- 3,37 %).

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes.

- FCTVA pour un montant de 4 278,88 €,
- Amortissement de la mission d'élaboration du SCoT, pour un montant de 33 248,78 €,
- Excédent d'investissement affecté selon le résultat du compte financier unique 2023, pour un montant de 48 350,84 €,
- Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1 500 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

- Missions externes d'accompagnement à la mise en œuvre du SCoT, pour un montant de 15 000 €,
- Reprise de subvention, pour un montant de 17 709,57 €,
- Acquisition de matériel (logiciel) pour un montant de 4 988,93 €,
- Restes à réaliser 2023 pour un montant de 79 680 € correspondant aux dépenses engagées pour la réalisation de la cartographie des zones ENR (marché public).

Au total, les dépenses d'investissement pour l'année 2024 s'élèvent à 117 378,50 €, soit une hausse de 17,64 % par rapport à 2023.

3. Synthèse du budget prévisionnel pour l'année 2024

3.1 Section de fonctionnement

Dépenses	Montant BP 2023	Montant BP 2024	Recettes	Montant BP 2023	Montant BP 2024
Remboursement budget principal SM PNRLF					
Salaire chargé de mission	45 000,00 €	45 000,00 €	Cotisations EPCI (prévisionnel)	59 901,10 €	60 064,90 €
Indemnités élus	3 500,00 €	3 500,00 €	Conseil Régional	0,00 €	0,00 €
Frais de structure et assurance personnel (remboursement budget principal SM PNRLF par convention)	7 500,00 €	7 500,00 €	Etat	0,00 €	0,00 €
Indemnités du receveur	0,00 €	0,00 €	Quote part subvention Investissement	17 709,57 €	17 709,57 €
Stagiaire	4 796,34 €	0,00 €	Excédent de fonctionnement prévisionnel à affecter selon CA	47 977,36 €	43 582,59 €
Sous-total	60 796,34 €	56 000,00 €			
Fonctionnement					
Formation	2 000,00 €	2 000,00 €			
Séminaires et colloques	600,00 €	600,00 €			
Frais de déplacement	1 000,00 €	1 000,00 €			
Honoraires médicaux	50,00 €	50,00 €			
Frais de réception	1 500,00 €	4 000,00 €			
Cotisations diverses	1 000,00 €	1 500,00 €			
Frais d'impression	5 000,00 €	5 000,00 €			
Prestations de services	5 500,00 €	6 458,28 €			
Indemnisation commissaire enquêteur	0,00 €	0,00 €			
Dotation aux amortissements	23 478,63 €	33 248,78 €			
Sous-total	40 128,63 €	53 857,06 €			
Etudes					
Sous-total	14 663,06 €	10 000,00 €			
Virement à la section d'investissement					
Sous-total	10 000,00 €	1 500,00 €			
TOTAL	125 588,03 €	121 357,06 €		125 588,03 €	121 357,06 €

3.2 Section d'investissement

DEPENSES	Montant BP 2023	Montant BP 2024	RECETTES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
Mission externe d'accompagnement à la mise en œuvre et la révision du SCoT	32 436,38 €	15 000,00 €	F.C.T.V.A.	11 179,20 €	4 278,88 €
Arrêt/approbation	0,00 €	0,00 €	Amortissement sur 10 ans	23 478,63 €	33 248,78 €
Reprise de subvention (nouvelles dépenses sur 10 ans)	17 709,57 €	17 709,57 €	Excédent d'investissement prévisionnel à affecter selon CA	55 117,74 €	58 350,84 €
Acquisition de matériel (poste informatique, logiciels, mobilier)	8 545,62 €	4 988,93 €	Virement de le section de fonctionnement	10 000,00 €	1 500,00 €
Restes à réaliser 2023	41 084,00 €	79 680,00 €	Restes à réaliser 2023	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES	99 775,57 €	117 378,50 €	TOTAL RECETTES	99 775,57 €	117 378,50 €

- Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - adopte le Budget autonome primitif 2024 « SCoT Livradois-Forez » tel que présenté ci-dessus.

5 - Point sur l'étude en cours : « Création d'un Atlas Cartographique des zones d'accélération potentielles pour l'implantation d'installations Terrestres de production d'énergies renouvelables »

6 - Informations sur la mise en œuvre du SCoT

FIN DE LA SEANCE : 19H

Le secrétaire de séance,

Tony BERNARD.

Le Président de la formation « SCoT »,

Bernard LORTON.

